

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'Éducation Nationale de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie,  
directeurs académiques des services de  
l'Éducation nationale

Saint-Lô le 6 mars 2017

service des ressources  
humaines

Affaire suivie par  
Armelle REQUIER

Téléphone  
02 33 06 92 09

Télécopie  
02 33 57 97 08

Courriel  
dsden50-srh11@ac-caen.fr

Adresse  
12, rue de la Chancellerie  
BP 442  
50002 Saint-Lô Cedex

<https://www.ac-caen.fr/dsden50/>

**Objet : Mutations des enseignants par INEAT – EXEAT – Rentrée 2017**

Conformément à la note de service ministérielle n° 2015-185 du 10 novembre 2015, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le calendrier des opérations du mouvement complémentaire des enseignants du premier degré, au titre de la rentrée 2017.

La date limite de réception des demandes à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche est fixée au **19 mai 2017 - délai de rigueur**.

Tout enseignant intéressé devra transmettre les pièces suivantes, par la voie hiérarchique :

- une demande d'ineat adressée à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche, où seront précisées les coordonnées de l'intéressé(e) (adresse postale et électronique, numéro de téléphone)

- une promesse d'exeat du département d'origine
- tout document venant justifier la demande
- une fiche de synthèse

en cas de rapprochement de conjoint :

- une photocopie du livret de famille, ou Pacte Civil de Solidarité
- une attestation d'emploi du conjoint

en cas de dossier social ou médical :

- les pièces justificatives complémentaires pouvant être prises en considération

Les enseignants qui souhaitent intégrer le département de la Manche devront joindre à leur demande, le formulaire ci-joint dûment complété et signé.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité.



Jean LHUISSIER